



**EXTRAIT**  
**DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE**

18<sup>e</sup> séance du mardi 2 mai 2023

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2023/06 de la Municipalité, du 26 janvier 2023 ;
- vu le rapport de la commission permanente des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'allouer un crédit d'investissement du patrimoine financier de CHF 13'000'000.-, y compris coûts de main-d'oeuvre interne et intérêts intercalaires, pour la réalisation d'une centrale de distribution d'énergie à basse température et de production de chaleur à partir de gaz à Malley ;
2. de balancer par imputation sur le crédit mentionné au point 1, les dépenses effectives faites sur le compte d'attente (CA 2015/CA2) ouvert pour réaliser les études préliminaires nécessaire à présenter le projet ;
3. d'allouer un crédit d'investissement du patrimoine financier de CHF 74'600'000.-, y compris coûts de main-d'oeuvre interne et intérêts intercalaires, pour la réalisation d'une centrale de production de chaleur par pompes à chaleur à partir des eaux épurées de la station d'épuration de Vidy de 40 MW à 50 MW ;
4. de balancer par imputation sur le crédit mentionné au point 3, les dépenses effectives faites sur le compte d'attente (CA 2022/CA1) ouvert pour réaliser les études préliminaires nécessaire à présenter le projet ;
5. d'allouer un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 8'400'000.-, y compris coûts de main-d'oeuvre interne et intérêts intercalaires, pour la réalisation d'une conduite principale du réseau de chauffage à distance reliant Vidy à Malley ;
6. d'allouer un crédit d'investissement du patrimoine financier de CHF 54'330'000.-, y compris coûts de main-d'oeuvre interne et intérêts intercalaires, pour la réalisation d'une centrale de production de chaleur par pompes à chaleur à partir de l'eau du lac à Ouchy de 20 MW ;

7. de balancer par imputation sur le crédit mentionné au point 6, les dépenses effectives faites sur le compte d'attente (CA 2021/CA2) ouvert pour réaliser les études préliminaires nécessaire à présenter le projet ;
8. d'allouer un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 13'800'000.-, y compris coûts de main-d'oeuvre interne et intérêts intercalaires, pour la réalisation du réseau primaire de chaleur à Ouchy ;
9. d'allouer un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 6'470'000.-, y compris coûts de main-d'oeuvre interne et intérêts intercalaires, pour la réalisation d'un réseau primaire de froid à Ouchy, sous réserve de confirmation de la demande ;
10. d'amortir les crédits des points 5 et 8 du présent préavis au fur et à mesure des dépenses par prélèvement sur le fonds « Transition énergétique » ;
11. de porter en déduction des dépenses d'investissement des crédits mentionnés aux points 1, 3, 5, 6, 8 et 9 les éventuelles subventions qui pourraient être accordées.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi deux mai deux mille vingt-trois.

La présidente :



Le secrétaire :

